



Visale, le nouveau dispositif Action Logement qui connecte emploi et logement

La signature, le 24 décembre dernier, de la convention Etat/UESL de mise en oeuvre de Visale (Visa pour le Logement et l'Emploi), acte l'adoption du nouveau dispositif d'Action Logement de sécurisation des loyers du parc privé locatif. Sylvia Pinel, Ministre du Logement, de l'Égalité des territoires et de la Ruralité, Jacques Chanut, Président d'Action Logement et Jean-Jacques Denizard, Président de l'APAGL annoncent officiellement mercredi 20 janvier le lancement de Visale.

De multiples études montrent qu'un grand nombre d'emplois ne sont pas pourvus faute de solution logement pour les candidats salariés, en particulier dans le parc locatif privé, vecteur privilégié de la mobilité professionnelle.

Les bailleurs exigent de plus en plus de garanties que ne peuvent fournir les salariés entrant dans un emploi, soit du fait de la précarité de leur contrat de travail (CDD, Intérim, ...), précarité qui représente 90 % des embauches aujourd'hui, soit du fait de la période d'essai de leur CDI.

Aussi, les Partenaires Sociaux d'Action Logement ont-ils travaillé à la mise en place de Visale, nouveau service de cautionnement des loyers du parc locatif privé.

Visale concerne tous les salariés entrants dans un emploi du secteur privé⁽¹⁾, les demandeurs d'emploi trouvant ou retrouvant un emploi ainsi que tous les salariés changeant d'emploi et devant changer de logement.

Visale est un service en ligne totalement gratuit, financé exclusivement par Action Logement.

Il garantira aux bailleurs du parc privé le paiement des loyers (charges incluses) impayés pendant les 3 premières années du bail. Des dispositions spécifiques seront appliquées pour les jeunes et les publics entrant dans un logement par l'intermédiaire d'un organisme d'intermédiation locative agréé.

Visale est le premier nouveau service d'Action Logement lancé dans le cadre d'une réforme ambitieuse du mouvement engagée il y a seulement quelques mois. Celui-ci est particulièrement innovant tant sur le fond, il cible spécifiquement l'accès à l'emploi par le logement, que sur sa mise en oeuvre totalement dématérialisée via un site Internet dédié. Sa diffusion et sa gestion seront assurés par le Réseau Action Logement sur l'ensemble de la chaîne d'intervention.

Les Partenaires sociaux d'Action Logement consacreront 120 Millions d'euros annuellement pour garantir 150 000 salariés par an.

Sylvia Pinel, Ministre du Logement, de l'Égalité des territoires et de la Ruralité a déclaré « nisquia nonsequ iatio. Nam qui conseribusae volupta tiberem ipsapietum sed eatem utemAm ut maximus antur? Obit ut ea volestenima nonempedio to ilit a verereh endandic tem. moditat int quuntia cus endaece ribusam vel iur res sincienia pedi officip saperion nonse que volorehent.».

Jacques Chanut, Président d'Action Logement, confirme que « Visale est la concrétisation de la capacité des Partenaires sociaux de s'adapter à l'évolution de la demande sociale en matière d'accès au parc locatif privé ».

Jean-Jacques Denizard, Président de l'APAGL, a déclaré que « la mise en place de Visale est guidée par la nécessité d'aider les salariés, les jeunes et les précaires, à se loger pour leur permettre de prendre un emploi ».

Visale est dès à présent disponible, sur www.visale.fr.

(1) Soumis à conditions d'éligibilité

CONTACTS PRESSE

Action Logement
Lucie CAHN
01 42 18 46 42
lcahn@apagl.fr

Jean-François
Faucher
01 44 85 81 44
jean-francois.faucher@
actionlogement.fr

Ministère du Logement, de
l'Égalité des territoires et
de la Ruralité
XXXXXX
XXXX
00 00 00 00 00
xxxxxxxxxxxx@
xxxxxxxxxxxx xxxxxxxxxxxxxxxx



A propos d'Action Logement

Action Logement gère paritairement la Participation des Employeurs à l'Effort de Construction (PEEC) en faveur du logement des salariés. La mission fondatrice d'Action Logement, acteur de référence du logement social en France, est de faciliter le logement pour favoriser l'emploi. Grâce à son implantation territoriale, au plus près des entreprises et de leurs salariés, ses équipes mènent, sur le terrain, deux missions principales.

Tout d'abord, construire et financer des logements sociaux et intermédiaires, prioritairement dans les zones tendues, en contribuant aux enjeux d'éco-habitat, de renouvellement urbain et de mixité sociale. Sa deuxième mission est d'accompagner les salariés dans leur mobilité résidentielle et professionnelle.

Action Logement s'attache particulièrement à proposer des services et des aides financières qui facilitent l'accès au logement, et donc à l'emploi, des bénéficiaires qu'ils soient jeunes actifs, salariés en mobilité ou en difficulté. En 2014, Action Logement a investi 1,3 Milliard d'euros dans la construction de logements sociaux et intermédiaires. Plus de 475 000 aides ont été délivrés aux salariés dont 46 % au moins de trente ans ; plus de 72 000 logements ont été attribués.

Pour en savoir plus : www.actionlogement.fr.